

Séance du 9 mars 2021 à 19h 15

Conseillers présents : Pierre BERTELOOT, Audrey CAMUS, Anne-Sophie CROQUET, Anthony DELBART, Patricia DESUMEUR, Gérard GODIMUS, Cédric LAMOUREUX, Guillaume LEBRET, Cyril MAILY, Annie MARTI, Guy MICHEL, Philippe PURNELLE, Olivier ROHAT, Corinne SANDRON

Excusés : Philippe CYBAL (procuration à Patricia DESUMEUR), Hervé DOUCHET (procuration à Guy MICHEL)

Absents : Hugo SAGET, Sébastien JAKISA, Jean-Paul VILLAIRE.

Présentation du projet de mare pédagogique

Présentation : Jérôme CANIVE

Jérôme CANIVE, directeur de l'ADREE présente le projet de mare pédagogique.

Ce projet, déjà évoqué lors de précédents conseils, consiste en la mise en place d'une mare pédagogique, sur l'extrémité du terrain de l'école maternelle.

Une zone humide sera créée de l'autre côté du rû et un ponton sera installé pour permettre l'accès au public.

Tous les aspects techniques sont présentés sous forme d'un power point.

Cette mare présente un intérêt pédagogique pour les enfants de l'école et les abords seront aménagés pour leur permettre tous travaux d'observation en toute sécurité.

Les enfants pourront également accéder au stade, en toute sécurité, sans emprunter la voirie.

L'agence régionale de l'eau a prévu une subvention à hauteur de 54 % du coût total. D'autres demandes sont en cours.

Le maire remercie Jérôme CANIVE et précise que les demandes de subvention seront présentées au conseil lors d'une prochaine réunion.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Philippe PURNELLE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2021

Le compte-rendu a été adressé par mail à l'ensemble des conseillers.

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion

Rapporteur : Philippe PURNELLE

Le compte de gestion approuvé par le conseil est présenté au conseil.

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

- Section d'investissement : déficit de 143 702,73 €
- Section de fonctionnement : excédent de 94 470,85 €
- Soit un total général un déficit de 46 231,88 €

Le maire délégué précise que des subventions pour les travaux de l'école sont en attente.

Le compte de gestion de l'année 2020 est adopté à l'unanimité.

Validation du compte administratif

Rapporteur : Philippe PURNELLE

Le compte administratif 2020 de la commune s'établit comme suit et est conforme au compte de gestion.

Libellés	investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTÉ ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	0,00	152 367,27	0	594 489,01	0,00	746 856,28
Opérations de l'exercice	271 032,84	127 330,11	322 512,34	419 983,19	593 545,18	547 313,30
TOTAUX	271 032,84	279 697,38	322 512,34	1 014 472,20	593 545,18	1 294 169,58
Résultat de clôture	0,00	8 664,54	0	691 959,86	0,00	700 624,40
Restes à réaliser	63 960,24	102 400,00	0	0	63 960,24	102 400,00
TOTAUX CUMULES	63 960,24	111 064,54		691 959,86	63 960,24	803 024,40
RESULTATS DEFINITIFS						739 064,16

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat

Rapporteur : Pierre BERTELOOT

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, constate les résultats suivants :

En fonctionnement:

Résultat de l'exercice 2020 :	94 470,85 €
Résultat Antérieur :	594 489,01 €
Résultat cumulé :	691 959,86 €

En investissement :

Résultat de l'exercice 2020 :	- 143 702,73 €
Résultat antérieur :	152 367,27 €

Restes à réaliser dépenses :	63 960,24 €
Restes à réaliser recettes :	102 400 €

Besoin de financement investissement 0.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Compte 1068 affectations en réserves investissement 0.00
Compte R002 résultat de fonctionnement reporté 691 959,86 €

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer la convention.

Demande de subvention pour le projet de la mare

Présentation : Pierre BERTELOOT

Report à une prochaine réunion

Projet d'aménagement du grenier de la mairie de Cessières

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que le grenier de la mairie est en cours de réaménagement pour y installer les archives, suite à une visite du service des archives départementales.

Dans le cadre de ces travaux, il est envisagé la création d'une fenêtre sur le pignon arrière de la mairie.

Le maire sollicite l'avis du conseil sur ce projet.

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande d'autorisation de travaux.

Approbation du rapport de la CLECT

Présentation : Philippe PURNELLE

Suite au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la communauté d'agglomération, la commission d'évaluation des charges transférées – CLECT – a revu le montant des attributions de compensations versées aux communes membres.

Plusieurs propositions ont été présentées à la CLECT avec 4 méthodes de calcul et des coûts très différents selon les paramètres pris en compte.

La commission de la CLECT a retenu la méthode n°4 combinaison des ratios habitants et techniques le montant pour Cessières-Suzy est de 2949 euros.

Les attributions de compensation de la CAPL passeront de 18865 euros à 15916 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la compétence « Eaux Pluviales Urbaines ».

Convention de délégation de compétence « eaux pluviales »

Présentation : Pierre BERTELOOT

Sera soumis à une prochaine réunion de conseil

Renouvellement CDD d'un adjoint administratif

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le contrat de la secrétaire de mairie de Suzy arrive à échéance le 1^{er} mai 2021. Ce contrat est renouvelé chaque année.

Le conseil émet un avis favorable au renouvellement de ce contrat pour une durée d'un an.

Convention ADICA pour l'aménagement routier « rue de Sébacourt »

Présentation : Philippe PURNELLE

Les travaux d'aménagement prévus rue de Sébacourt nécessite une assistance pour la maîtrise d'ouvrage. Le maire délégué propose de passer une convention avec l'ADICA.

Les travaux consistent en l'aménagement d'un trottoir sur une longueur de 250 m et la création d'une canalisation « eaux pluviales » .

En même temps, le SEROL sera sollicité pour le remplacement de la canalisation d'eau potable sur la longueur du chantier.

Cette prestation de l'ADICA représente un coût de 3300 € et 4020 € TTC.

Le conseil émet un avis favorable et autorise le maire à signer la convention.

Relevé topographique carrefour RD 55 – RD 552 et rue de Sébacourt

Présentation : Philippe PURNELLE

Des travaux sont envisagés au carrefour de la mairie de Suzy afin de limiter la vitesse. La solution serait de modifier la courbe du virage afin d'obliger les véhicules à ralentir.

D'autres travaux d'aménagement sont prévus rue de Sébacourt (trottoir + eaux pluviales).

Ces deux projets nécessite de faire effectuer des relevés topographiques par un géomètre.

Le devis fourni par M. Houdry s'élève à 1410 € TTC pour les 2 relevés.

Le conseil valide ce devis et autorise le maire à effectuer toutes les formalités.

Convention pour la réserve incendie de la rue Saint-Ange

Présentation : Pierre BERTELOOT

Lors de la précédente réunion, le conseil a validé le projet de création d'une réserve incendie dans la rue Saint-Ange.

Il convient d'établir une convention avec le propriétaire du terrain sur lequel sera installée la citerne.

Le maire donne lecture du projet de convention pour l'occupation, à titre précaire, du domaine privé.

Le conseil valide cette proposition et autorise le maire à signer la convention.

La convention sera annexée à la délibération.

Demande de subvention API 2022 pour la mise en place de la réserve incendie

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire précise que le projet d'implantation de la citerne incendie a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR.

Il convient de solliciter une subvention API pour 2022.

Pour rappel, le plan de financement proposé est le suivant :

Montant HT des travaux :	13 456,08 €
Demande de subvention DETR :	6 728,04 €
Demande de subvention API :	4 036,82 €
Financement par la commune :	2 691,22 €

Le conseil émet un avis favorable à cette demande de subvention.

Mise en place d'un marché communal

Présentation : Patricia DESUMEUR

Une demande pour la création d'un marché communal a été reçue à la mairie.

Il s'agirait d'un marché regroupant des producteurs locaux qui se tiendrait une fois par mois sur la place de la mairie de Cessières, le 2^e vendredi de chaque mois.

Les produits proposés seraient :

- épicerie vrac les écureuils, maraîcher, infusions, huiles et miel, bières artisanales, poulets rôtis, fromage, pâtisserie, savons ...

Le marché sera installé sur le domaine public communal. La réglementation prévoit que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Il est proposé de fixer celle-ci à 1 € du m avec un maximum de 3 € par commerçant.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable à l'organisation du marché communal, décide de fixer le droit de place à 1 € du m avec un maximum de 3 € par commerçant et d'approuver le règlement présenté et charge le maire de prendre toutes mesures utiles.

Budget aux communes déléguées

Présentation : Philippe PURNELLE

Le Maire délégué présente le projet d'attribution à chaque commune déléguée d'une somme destinée à l'organisation des fêtes et cérémonies hors repas et colis de Noël et remise de prix à la fin de l'année scolaire qui resteront organisés par la commune.

Le montant total de 7228 € sera réparti selon la population de chaque commune déléguée, soit 4126,33 € pour Cessières et 3101,67 € pour Suzy.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable.

Questions diverses

Les panneaux à l'entrée du village doivent être mis en place par le conseil départemental.

Suite à la réunion de la commission « environnement », un règlement de voirie sera prochainement soumis à l'avis du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.